

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
(MINEPAT)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND  
REGIONAL DEVELOPMENT  
(MINEPAT)

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUYE**

Financement : Crédit IDA N° 6770 - CM

Agence d'Exécution : MEADEN

**UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)**

**DECISION D'INFRUCTUOSITE N°015 /DI/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUYE/UGP/RAF/SPM/2024**

**LE COORDONNATEUR,**

Vu la Constitution ;

Vu la Convention entre l'Etat du Cameroun et la Banque Mondiale;

Vu la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu le Décret n° 2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de développement ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2013/271 du 05 aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exercice des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;

Vu la Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés publics;

Vu l'Article 103 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Avis de la demande de cotation ouverte N°008/DC/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUYE/UGP/CSPM/RAF/SPM /2024 du 13 Novembre 2024 ;

Considérant la Proposition d'infructuosité formulée par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du Projet VIVA BENOUYE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : La Demande de Cotation ouverte N°008/DC/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUYE/UGP/CSPM/RAF/SPM/2024 du 13 Novembre 2024 relative à l'acquisition des équipements du laboratoire du Centre d'Innovation Technologique (CIT), est déclarée infructueuse.**

**Article 2 : Les Entreprises intéressées par la réalisation du projet suscité sont informées qu'une nouvelle Demande de Cotations sera relancée dans les meilleurs délais.**

Fait à Lagdo le 30 DEC 2024

**Copies :**

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CSPM
- ✓ Intéressés
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono

